

34 - Assainissement - Programme d'investissement 2014 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Budget Primitif 2014 prévoit une enveloppe totale de 4 168 000 € HT destinée à financer notamment les opérations de travaux suivantes :

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes.

A - Programme global

1) Etudes	122 000 €
2) Travaux dans les bâtiments d'exploitation Travaux de sécurisation, d'entretien, de modernisation de la station de traitement des eaux usées et des ouvrages	170 000 €
3) Travaux sur le réseau Travaux de renouvellement ou d'extension du réseaud'assainissement	547 000 €
4) Opérations spécifiques Travaux sur la station de traitement, de réhabilitation des réseaux, branchements neufs, faisant l'objet d'une inscription budgétaire individualisée	2 935 000 €

B - Programme détaillé

1) Etudes

Frais d'études de dimensionnement de bassins (études de sol) 20.2031.00A6024.30300	40 000 €
Repérage cartographique des réseaux d'assainissement 20.2031.00A9001.36200	70 000 €
Frais d'études du projet de site de Port Douvot 20.2031.00A11017.36200	12 000 €

2) Travaux sur les bâtiments d'exploitation

Travaux de génie civil, sécurisation des ouvrages et remplacement des trappes de couverture sur les ouvrages 21.21311.00A 513.36200	50 000 €
Travaux d'installations générales, automatisme et intégration de la télégestion 21.21351.00A513.36200	20 000 €
Travaux imprévus de grosses réparations à la station d'épuration de Port Douvot 21.21351.00A86800.36200	100 000 €

3) Travaux sur le réseau

Sont prévus des travaux d'extension du réseau :

- rue Querret
- rue des Oiseaux
- rue Emile Picard
- chemin de Casamène
- chemin des Montarmots

- rue de Chalezeule

21.21532.00A9003.36200 547 000 €

A la ligne 21.21532.00A9003.30300 est inscrite une somme de 200 000 € correspondant au solde des travaux du chemin de Plainechaux.

4) Opérations spécifiques

Branchements

Branchements sur réseau existant 21.21532.00A6004.36200 200 000 €

Installations générales du projet de site de Port Douvot

Chemin de roulement, pièges à filasse, remplacement de grappins à Port Douvot
21.21351.00A11017.36200 270 000 €

Station d'épuration, projet de site de Port Douvot

Remplacement des membranes d'aération et renouvellement des gros équipements dans le cadre du plan pluriannuel de renouvellement des équipements
23.2315.00A11017.36200 535 000 €

Réhabilitation de réseaux

La réhabilitation des réseaux concerne le secteur Arènes - Marulaz - Grand Charmont
23.2315. 00A89117.36200 1 600 000 €

Rachat des réseaux

- de la ZAC des Hauts du Chazal 23.2315.00A94034.30300 200 000 €
- du parc scientifique TEMIS 23.2315.00A96047.30300 70 000 €

Dévoisement de réseaux

60 000 € sont inscrits sur la ligne 23.2315.00A13011.36200 pour les travaux liés à la deuxième ligne du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) entre Viotte et la Bouloie.

Des crédits complémentaires pourront être affectés par décision modificative pour permettre les travaux de dévoiement de réseaux qui seront fonction du planning d'avancement des travaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2014,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- autoriser à M. le Maire à solliciter les aides de collectivités et d'organismes tels que le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

- accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle des différentes opérations de ce programme bénéficiant de subventions,

- signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

«**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez aussi là-dessus ? Il n'y a pas d'autres oppositions ? D'accord, mais là on demande des subventions. Vous pourriez être pour quand on demande de l'argent. Alors vous êtes pour ou contre ou vous vous abstenez ? Vous vous abstenez. Il n'y a que vous qui vous abstenez. Très bien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.